

NEW

PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIO PROTECTION - NIVEAU 2

Dans chaque établissement détenant et utilisant un appareil émetteur de rayonnements ionisants, une personne ayant suivi avec succès une formation certifiée de « Personne Compétente en Radioprotection » doit être désignée, en application de l'article R.4451-112 du code travail.

Devenez le référent en radioprotection au sein de la clinique

🕒 6 jours

| 2100 € HT (possibilité de prise en charge)

| ■ PCRNII

Objectifs pédagogiques

- S'approprier les fondamentaux théoriques afin de maîtriser les missions de la personne compétente en radioprotection
- Appliquer les règles de radioprotection adaptées à la nature de l'activité de la clinique vétérinaire
- Mettre en place de moyens de protection : sécurité et la santé des travailleurs, plan de prévention et protocole de sécurité...
- Etre en mesure de mettre en place les spécificités pour les sources non scellées

Pour qui ?

Module destiné au personnel compétent en radioprotection identifié

Pré-requis

Baccalauréat scientifique obtenu

CONTENU DE LA FORMATION

I Enjeux - contexte

- Contexte réglementaire
- Déclaration / autorisation de la détention / utilisation d'un générateur de rayons X
- L'inventaire des sources à l'IRSN via SIGIS
- La déclaration des événements significatifs

I Rôles et responsabilités de l'employeur

- La sécurité et la santé des travailleurs
- Le salarié compétent
- Evaluation des risques / document unique
- Mise en place d'une organisation de la radioprotection

I Missions du conseiller en radioprotection

- Formation de la PCR
- Les échanges avec les inspecteurs ASN et travail
- Formation des professionnels- Formation réglementaire
- Autres sources de rayonnements : sources scellées / non scellées

Méthodes mobilisées

La formation se déroule de la manière suivante : une partie théorique, pratique et une évaluation en fin de formation.

Formateurs

Vétérinaires spécialisés en radioprotection.

Modalité d'évaluation

Pour le module théorique : 1h30 d'épreuve écrite individuelle. Cette épreuve intervient à hauteur de 30 % dans la note finale. Pour le module appliqué : Un contrôle continu intervient à hauteur de 30 % dans la note finale. Une épreuve orale intégrant 1h30 de travail collectif d'analyse de cas pratiques et un entretien individuel d'au minimum quinze minutes. Cette épreuve intervient à hauteur de 40 % dans la note finale.

- Exposition au radon

- Suivi médical

I Matériel

- Fonctionnement et conformité du générateur de rayons X
- Moyens de protection
- Conformité de la salle
- Détection des rayonnements
- Suivi dosimétrique / SISERI
- Relevés des équipements

I Vérifications

- Exigences réglementaires- Vérifications techniques

I Zonage – Classement

- Réglementation
- Méthodologie
- Cas particulier : le radon

Compétence visée :

Acquérir les connaissances et la méthode pour la mise en place et le suivi du dossier de déclaration d'un générateur de rayons X qui englobe tous les objectifs pédagogiques cités dans l'arrêté.

Pour vous inscrire : www.apform.fr. Retrouvez en temps réel les dates disponibles et les villes où cette formation est programmée.

✉ fpc@apform.fr ☎ 0 805 390 022

♿ votre référent : handicap@apform.fr